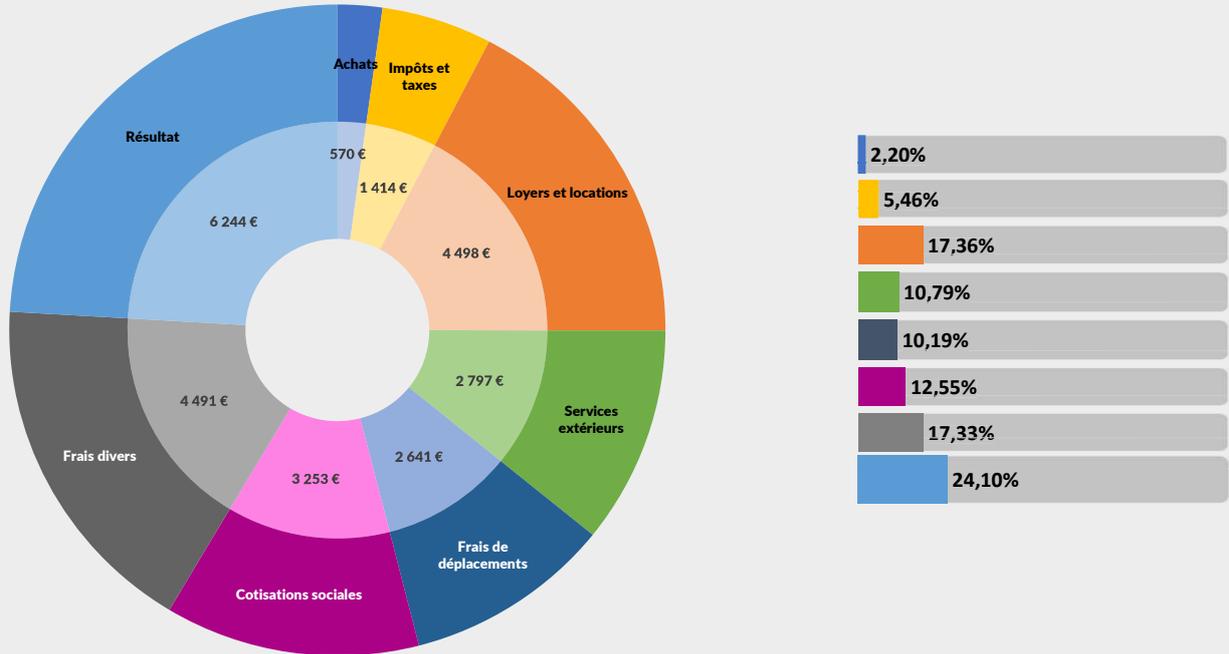




REVENUS 2023

Nombre : 18 adhérents

Répartition des recettes nettes



Evolutions des postes entre 2022 et 2023

Recettes nettes



Achats



Impôts et taxes



Loyers et Locations



Travaux, Fournitures et Services ext.



Frais de déplacements



Cotisations sociales exploitant



Résultat



pour AJ **1** | **2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	NATUROPATHE															
Nature de l'activité (1)		18 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte)		AM		Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	25 907	100,00%		
	2	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)											(3)	AC	
	4	4	Montant net des recettes										AD	25 907	100,00%		
	5	5	Produits financiers (4)										AE	1			
	6	6	Gains divers (5)										AF	50	0,19%		
	7	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	25 958	100,20%		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	570	2,20%		
	9	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB			
	10	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC				
	11	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	231	0,89%	
	13	13	Autres impôts										BS	300	1,16%		
	14	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	883	3,41%		
	15	15	Loyer et charges locatives										BF	4 490	17,33%		
	16	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	7	0,03%		
	17	17	Entretien et réparations											540	2,08%		
	18	18	Personnel intérimaire														
	19	19	Petit outillage (11)											602	2,32%		
	20	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											258	1,00%		
	21	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 003	3,87%		
	22	22	Primes d'assurances											394	1,52%		
	23	23	Frais de véhicules (12)											2 062	7,96%		
24	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											579	2,23%			
25	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires										BT	2 593			
			dont cotisations facultatives Madelin										BZ	660			
			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU				
26	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											731	2,82%			
27	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											965	3,72%			
28	28	Frais d'actes et de contentieux											1				
29	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	167	0,64%			
30	30	Autres frais divers de gestion											872	3,37%			
31	31	Frais financiers (14)										BN	66	0,25%			
32	32	Pertes diverses (15)										BP	34	0,13%			
33	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	18 010	69,52%			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NATUROPATHE**

N° SIRET

18 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	7 948	30,68%	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	297	1,15%	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	12	0,05%	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	676	2,61%	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 313 5,07%	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 305	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 001	7,72%	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	6 244	24,10%	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	2 162			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	309			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								6 238			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n°2035 des revenus 2023 des adhérents BNC d'ARCOLIB